

Direction Départementale du Cher

service émetteur : OSMS
Affaire suivie par : **Nathalie RIVIERE**
Courriel : nathalie.riviere@ars.sante.fr
Téléphone : 02 38 77 33 04
Télécopie : 02.48.20.57.57

ARRETE N° 2022-DD18-PPSMS- 0003
Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé
du Cher

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, M. Laurent HABERT,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé,

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

Vu la décision n°2021-DG-DS18-0001 du 12 mai 2021 portant délégation de signature au directeur départemental du Cher de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Considérant les dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 selon lesquelles « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges,

A R R E T E

Article 1 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

 Au plus six représentants des établissements de santé

➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

Titulaires	Suppléants
M. Michel LABRO Directeur HP Guillaume de Varye	M. Laurent GELLOT Directeur Clinique Val de Loire
Mme Agnès CORNILLAUD Directrice du C.H. Jacques Cœur	<i>En attente de désignation</i>
M. Alexis JAMET Directeur CH George Sand	<i>En attente de désignation</i>

➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
Dr Laurent VAZ Président de la CME du CH de Bourges	Dr Mukhallad AL SATLI Président de la CME du Centre Hospitalier de Vierzon
Dr Hamid AKRAM Président de la CME de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher – Centre Hospitalier George Sand	Dr Amina KOUACHE Présidente de la CME du Centre Hospitalier de Saint Amand Montrond

✚ **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)**

Titulaires	Suppléants
Séverine ROY Directrice de l'EHPAD de Saint-Florent-sur-Cher	M. Gaultier MARTIN Directeur EHPAD « les Fioretti »
M. Pascal BOUSQUIEL Directeur EHPAD Résidence André Maginot	Mme Séverine TOURATON Directrice AMASAD de Lignières
M. Philippe SAUNE Directeur général GEDHIF	M. Vincent POUMEROL Directeur régional LADAPT CVL
M. Bruno CHESNEAU Directeur Général ADPEP 18	M. Philippe DEBROYE Directeur UGECAM

✚ **Au plus trois représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
M. Pascal MORANDI Comité Départemental Vie Libre du Cher	
Mme Delphine COTARD Directrice Cités Caritas CJBC	
Mme Nathalie VERNE Directrice Association Addictions France	Mme Pascale NEVEU Directrice générale APLEAT-ACEP

✚ **Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

➤ **Au plus trois médecins**

Titulaires	Suppléants
Dr Dominique ENGALENC URPS Médecins	<i>Sans désignation</i>
Dr Delphine RUBE URPS Médecins	<i>Sans désignation</i>

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
M. Xavier CHARLES URPS Infirmiers	M. Pierre CHARPENTIER URPS Infirmiers

✚ **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Mme Carine PESCHARD Directrice DAC18 Appui Santé Berry	Mme Mathilde LEYLE Chargée de Mission DAC 18 Appui Santé Berry
M. Pierre GROSJEAN PETR Centre/Cher – CLS	Mme Elodie BILLAUD PETR Centre/Cher - CLS
Dr. Walter LANOTTE Président CPTS Pays de Bourges	
Dr Anne BERNHARD-DURANTE Administratrice CPTS Pays de Bourges	

✚ **Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

Titulaire	Suppléant
	Mme Sylvine BIET Directrice HAD des 3 Provinces - Korian

✚ **Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Dr. Maryse CLASQUIN Représentante du CDOM du Cher	Sans désignation

Article 3: Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

✚ **Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
M. Serge RIEUPEYROU Vice-président UFC-Que Choisir 18	Mme Marie-Solange GOIN Conseillère Usagers UFC-Que Choisir 18
Mme Déolinda GOMANT APF du Cher	M. Laurent MECHINEAU APF du Cher
M. David SOUCHET Directeur Association « le Relais »	

✚ **Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Odetta TURE CDCA 18 - PA	Mme Dominique TALLAN CDCA 18 - PA
M. Philippe DOLIVET CDCA 18 - PA	M. Alain PAVIOT CDCA 18 - PA
Mme Marinette AUDRY CDCA 18 - PH	Mme Anabel CHALLAS-PAILOT CDCA 18 - PH
Mme Nicole DESGRANGES CDCA 18 - PH	Mme Marie-Solange CROCHET Association Parents et Amis des Handicapés du Sancerrois

Article 4 : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

✚ **Au plus un conseiller régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Magali BESSARD <i>Vice-présidente Conseil Régional CVL</i>	M. Philippe FOURNIE <i>Vice-président Conseil Régional CVL</i>

✚ **Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaire	Suppléant
Mme Clarisse DULUC <i>Conseillère départementale 18</i>	Mme Bénédicte DE CHOULOT <i>Vice-Présidente du Conseil Départemental 18</i>

✚ **Un représentant de la protection maternelle et infantile**

Titulaire	Suppléant
Mme Isabelle GALMICHE <i>Médecin directrice de PMI</i>	Mme Célia CHEMINAL-LECLAND <i>Médecin de PMI</i>

✚ **Au plus deux représentants des communautés de communes**

Titulaires	Suppléants
M. Gérard SANTOSUOSSO <i>Vice-président de la communauté d'agglomération Bourges Plus</i>	<i>Sans désignation</i>
M. Denis DURAND <i>Conseiller communautaire de la CDC Pays de Nérondes</i>	<i>Sans désignation</i>

✚ **Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Claude RAIMBAULT <i>Maire de Sury-es-Bois</i>	<i>Sans désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>Sans désignation</i>

Article 5 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

✚ **Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Suppléant
M. Carl ACCETTONE <i>Secrétaire Général Préfecture 18</i>	Mme Nathalie LENSKI <i>Sous-préfète de Vierzon</i>

✚ **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
M. Julien JAFFRE <i>Directeur CPAM 18</i>	Mme Isabelle HOLMGREN <i>Responsable Service Relations avec les professionnels de santé – CPAM 18</i>
Mme Patricia SENESON <i>Manager branche Régulation – CPAM 18</i>	Mme Anne-Sophie DUGOGNE <i>Manager des délégués de l'assurance maladie – CPAM 18</i>

Article 6 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Mme Catherine PETIT Mutualité Française Centre Val de Loire
M. Jean-Paul VADROT Président de l'APST 18

✚ **Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019**

Titulaires
Mme Marie-Pierre RICHER <i>Sénatrice du Cher</i>
M. Rémy POINTEREAU <i>Sénateur du Cher</i>
Mme Nadia ESSAYAN <i>Députée 2^{ème} circonscription du Cher</i>
M. François CORMIER-BOULIGEON <i>Député 1^{ère} circonscription du Cher</i>
M. Loïc KERVRAN <i>Député 3^{ème} circonscription du Cher</i>

Article 7 : La composition du bureau sera définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

Article 8 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé-Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Article 9 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département du Cher.

Bourges, le

07/03/22

Le Directeur Départemental du Cher,
De l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,


Bertrand MOULIN

